

Gratton, qui était en bas, et de M. Samson, que tous les députés connaissent comme étant le préposé à la porte de l'ouest. Je serais heureux que l'Orateur me donnât la raison pour laquelle ils ont été mis de côté.

M. l'ORATEUR : Je ne saurais entreprendre de donner les raisons pour lesquelles les employés de la Chambre ont recommandé de ne pas les reprendre. Je n'ai pas institué de commission d'enquête. Ces messagers sont nommés de session en session, et la discipline interne de la Chambre exige que nous ayons des messagers agréables aux officiers exécutifs de la Chambre. Un orateur qui arrive, comme moi, sans connaître personnellement les capacités des messagers, doit se fier aux rapports des employés permanents de la Chambre. C'est ce que j'ai fait, et je me propose, à moins qu'il n'y ait d'excellentes raisons d'agir autrement, de m'en rapporter à leur rapport à l'avenir, le fait est qu'il n'y a pas d'autre moyen de procéder.

M. BERGERON : Si je comprends bien, dans le cas du messager mentionné par l'honorable député d'York (M. Foster), une raison fut donnée. Je serais heureux de connaître la raison qui a inspiré la conduite de M. l'Orateur dans ce cas-ci. Les employés eux-mêmes demandent de connaître la raison pour laquelle ils ont été destitués.

M. l'ORATEUR : L'un de ces cas était identique à celui de M. Patchell. Je me rappelle la raison qui a été donnée dans ces deux cas. On me fit rapport que M. Samson semblait aussi parfaitement indépendant de sa besogne. Voilà quel était la portée pratique du rapport.

M. BERGERON : Et M. Gratton ?

M. l'ORATEUR : Je ne me rappelle rien de ce qui le concernait.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Dans certains cas, M. l'Orateur a agi pour cause ; et là où il n'y a pas de cause spéciale, l'Orateur, si je comprends bien, prétend—et peut-être avec raison—que la nomination n'étant pas permanente, il pouvait exercer sa discrétion et faire son choix. En justice pour M. Moore, je désire lire la lettre que lui adressa le ministre de la Milice, afin qu'on comprenne bien que la raison principale pour laquelle M. Moore fut remercié, c'est qu'on voulait donner une chance à M. Vaughn, qui appartient au même comté, et qui a remplacé M. Moore, celui-ci ayant eu son tour :

OTTAWA, 12 août 1896.

MON CHER M. MOORE—J'ai reçu vos lettres.

Personnellement, je n'ai pas le moindre intérêt à la chose, et je n'hésite pas à dire que je vous ai toujours trouvé très respectueux et très exact, et que je ne vous tiens aucunement responsable des ennuis auxquels j'ai été plus d'une fois soumis, dans des assemblées publiques, par des membres de votre famille, bien qu'ils fussent mineurs.

Mais vous vous trompez du tout au tout sur le caractère de votre nomination qui est annuelle et non permanente. L'avis que vous avez reçu n'a pas été inspiré par moi—et tous les employés de la Chambre en ont reçu un semblable. Si vous aviez fait partie de nos administrations publiques, vous seriez revenu, cela va sans dire, mais comme votre nomination est annuelle et qu'elle dépend du nouvel Orateur, vous n'espérez pas sérieusement, je suppose, être nommé de nouveau. Vous avez eu de nombreuses années de service, et vous devriez volontiers laisser un de vos voisins avoir une chance.

Très sincèrement à vous,

F.-W. BORDEN.

M. BERGERON.

Cette lettre s'applique peut-être bien à tous les cas.

M. FOSTER : Je ne veux pas laisser adopter cette résolution avant d'avoir eu des explications sur le crédit suivant, qui a une signification, si on le rattache à la résolution qui a été adoptée ici l'autre jour, ou bien la résolution ne signifie rien. Je veux parler du crédit de \$5,325 pour fournir des valises en vertu de l'ordre de la Chambre e 1891. La Chambre sait qu'il y a plusieurs années, nous avons décidé de supprimer les valises annuelles, et de les remplacer par une valise qui serait donnée à la première session d'un nouveau parlement, nulle autre valise, en dehors de la papeterie, ne devant être donnée durant le reste du p riement. Alors que c'était encore une règle de la Chambre, le comité des impressions fit un rapport conforme qu'il présenta à la Chambre, le rapport concluant à ce que les valises qu'on avait l'habitude de donner au commencement de chaque parlement fussent données cette année, et l'on proposa l'adoption de ce rapport, afin d'autoriser les disposition à prendre à cet effet. Le chef du gouvernement se leva alors, et proposa, appuyé par mon honorable ami le ministre du Commerce :

Que la pratique de fournir une valise en cuir et une caisse de papeterie à chaque sénateur et membre de la Chambre des Communes soit discontinuée à l'avenir, et que l'ordre de la Chambre du 5 mai 1892, sanctionnant cette pratique, soit révoqué.

Cette proposition fut adoptée, et on l'a proclamée partout dans le pays comme exemple frappant du nouveau régime d'économie inauguré par le gouvernement libéral, qui, d'un trait de plume, a supprimé les valises fournies tous les cinq ans, et l'ordre de la Chambre qui, seul, d'après ce que je comprends, autorisait cette fourniture, fut abrogé. La résolution passée, la proclamation d'économie faite à tout le pays, voici que le ministre des Finances, en dépit de la résolution, vient demander un crédit, pourquoi ? Pour les valises distribuées tous les cinq ans. La résolution est adoptée, le crédit est demandé, et l'on va distribuer les valises tout comme si la résolution n'avait pas été adoptée. Que signifie cela ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Je ne vois pas qu'il soit difficile de saisir ce que cela signifie. Je n'ai pas eu le plaisir de lire beaucoup de ces mentions intéressantes dont l'honorable député a parlé comme d'une proclamation faite à tout le pays ; la seule mention que j'aie lue de cette affaire portait qu'on avait l'intention de supprimer, après la présente session, cette pratique de fournir des valises. Voilà, d'après ce que je comprends, ce qui a été proclamé au pays. En fait, le comité des impressions a adopté, il y a quelques années, une résolution en vertu de laquelle ces valises ont été fournies. On sait que les législateurs qui siègent dans la salle voisine—comme on a l'habitude de qualifier ici le Sénat—ont reçu leurs valises et qu'ils en ont pris possession. Or, l'une des choses auxquelles l'honorable député devrait tenir, je crois, c'est qu'il y ait parfaite égalité à cet égard. J'ai cru qu'il tenait beaucoup, il y a quelques minutes, à ce qu'il y eût parfaite égalité en fait de papier, de plume, d'encre et de papeterie, et je ne comprends pas pourquoi il ferait une différence pour les valises.

Mais ce que la Chambre a voulu, je crois, bien que je n'aie pas prêté beaucoup d'attention à la